

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 12 septembre 2025

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU du Palais-sur-Vienne

N° 27129

Le Code général des collectivités territoriales

Le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants et L.124-1.

Le Code de l'urbanisme.

Les délibérations du Conseil communautaire de Limoges Métropole n° 20-1 du 29-06-23, n°26-1 du 29-06-2023, n°28-1 du 02-02-2024 et n°29-1 du 27-06-2024 relatives au lancement de la concertation et au bilan effectué.

Le Code de la Région Nouvelle-Aquitaine n°1904 du 26 avril 2020 portant sur le projet d'Ecopôle ASTER et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne, relatif à l'évaluation environnementale.

Les avis émis par les personnes consultées et associés.

Le Processus verbal de la Réunion d'examen complet.

Le décret de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 11 juin 2025, désignant M. Michel BUISSON, conseiller de communauté enquêteur.

CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne.

CONSIDÉRANT qu'il convient de soumettre à enquête publique la procédure de déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne, préalablement à son adoption.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il y a lieu de procéder à l'enquête publique relative à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER

la mise en compatibilité du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne.

L'enquête publique sera ouverte du **lundi 8 octobre 2025 à partir de 09h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17h00** inclus soit pendant 32 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 16 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, sera désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2 : Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du lundi 8 octobre 2025 à partir de 09h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17h00 aux dates et aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la mairie du Palais-sur-Vienne, situés au **25 rue Jules Ferry, 87620 Le Palais-sur-Vienne**, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux en public, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et de 18h30 à 17h00, et le samedi de 09h30 à 12h00.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU du Palais-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2025



27129.pdf
(.pdf, 205,9 Ko)



TÉLÉCHARGER